



22^e REUNION TNF-SERVICES

EVALUATION DES PROGRES DES NEGOCIATIONS DES SERVICES DE TRANSPORT

NOTE

Introduction

Les services de transport est l'un des quatre premiers secteurs identifiés sur la Feuille de route des négociations du commerce des services de la SADC. Il était initialement prévu que les demandes d'engagements seraient déposées par les États Membres de la SADC avant mars 2013, avec la circulation des offres initiales avant juin 2013.

Les services de transport couvrent les sous-secteurs suivants:

- i. maritime (transport maritime);
- ii. voies navigables intérieures;
- iii. aérien (à l'exception des services liés aux droits de circulation - généralement compris comme couvrant les ventes et le marketing, les services informatisés de réservation (SIR) et les services de entretien et de réparation des aéronefs);
- iv. espace;
- v. ferroviaire;
- vi. route;
- vii. pipeline;
- viii. services auxiliaires (par exemple, transport de fret, stockage et entreposage, la manutention de cargaison).

Les modes de fourniture s'appliquent à la fois au transport de passagers et de marchandises, et à l'exploitation des installations telles que les ports, les aéroports, les gares de ravitaillement, etc.

Une étude des services de transport dans la région de la SADC a été commandée par le Secrétariat et présentée lors d'un forum du secteur à Durban en 2012.

Relations avec les autres initiatives de la SADC

En parallèle avec les négociations du commerce des services, des initiatives relatives à l'intégration régionale des services de transport sont entreprises dans le cadre du Protocole de la SADC sur les transports, la communication et la météorologie. Un des objectifs stratégiques de ce Protocole est d'éliminer ou de réduire les entraves ou obstacles à la circulation des personnes, biens, équipements et services. Il prévoit, entre autres, que:

Transport routier

"Les États membres faciliteront la circulation sans entraves des marchandises et des passagers entre et à travers leurs territoires respectifs en favorisant le développement d'une industrie forte et compétitive du transport routier commercial qui fournit des services de transport efficaces aux consommateurs." (Article 5.1 du Protocole TCM)

"Les États membres introduiront progressivement des mesures pour libéraliser leurs politiques d'accès au marché en ce qui concerne le transport transfrontalier de marchandises [après trois phases de libéralisation] [mais guidés par la nécessité d'assurer des avantages réciproques ...]." (Article 5.3 du Protocole TCM)

Transport ferroviaire

"Les États membres faciliteront la fourniture d'un service ferroviaire intégré, efficace, prévisible, rentable, sûr et respectueux de l'environnement qui répond aux besoins du marché et permet d'accéder aux grands centres de population et d'activité économique." (Article 7.1, Protocole TCM)

Voies maritimes et voies navigables intérieures

"Les États membres promouvoir le développement économique et social de la région par le développement et la mise en œuvre des politiques internationales et régionales harmonisées en ce qui concerne le transport de la haute mer et des voies navigables." (Article 8.1, Protocole TCM)

L'Article 8 comprend des dispositions telles que « promouvant le rôle du secteur privé dans la fourniture de services de manutention de fret » et « l'élimination progressive des restrictions, le cas échéant, au cabotage par des navires immatriculés dans un État Membre ».

Services aériens

L'Article 9 inclut la disposition que les États Membres s'engagent à « la libéralisation progressive des marchés intra-régionaux de transport aérien pour les compagnies aériennes de la SADC ».

Evaluation des demandes

En vertu de ces dispositions du Protocole TCM, les négociations en cours dans le cadre du Protocole sur le commerce des services ont un rôle de soutien.

En mai 2014, les demandes d'engagements de libéralisation des services de transport ont été faites comme suit (excluant le Mode 4, couvert dans un document séparé):

	RDC	MUS	SWZ	SYC	ZAF
A. Maritime	NAM: Tous les sous-secteurs	MOZ, SYC, ZAF: Tous les sous-secteurs (Mode 3) SYC: Services maritimes auxiliaires		All MS: Tous les sous-secteurs, en particulier en Mode 3	AGO, BWA, RDC, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs
B. Voies navigables intérieures	NAM: Tous les sous-secteurs				AGO, BWA, RDC, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs
C. Aérien	NAM: Tous les sous-secteurs	SYC, ZAF: Vente et marketing, SIR, entretien et réparation des aéronefs, manutention sur le sol, gestion d'aéroport (Mode 3)			AGO, BWA, RDC, LSO, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs
D. Espace					AGO, BWA, RDC, LSO, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs
E. Ferroviaire	NAM: Tous les sous-secteurs				AGO, BWA, RDC, LSO, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs

	RDC	MUS	SWZ	SYC	ZAF
F. Routier	NAM: Tous les sous-secteurs SWZ: Passagers et marchandises; location de véhicules commerciaux avec chauffeur; services de soutien		AGO, BWA, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs LSO: Location de véhicules commerciaux avec chauffeur; services de soutien		AGO, BWA, RDC, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs LSO: Passagers et marchandises (Modes 1 et 2); entretien et réparation (Mode 1); Location de véhicules commerciaux avec chauffeur; services de soutien
G. Pipeline	NAM: Tous les sous-secteurs				AGO, BWA, RDC, LSO, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs
H. Auxiliaires	NAM, SWZ: Manutention du fret; stockage et entreposage; services d'agence de transport de marchandises		AGO, BWA, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, TZA, ZMB, ZWE: Tous les sous-secteurs LSO, ZAF: Manutention du fret; stockage et entreposage; services d'agence de transport de marchandises		AGO, BWA, RDC, LSO, MOZ, MUS, MWI, NAM, SYC, SWZ, TZA, ZMB, ZWE: Manutention du fret; stockage et entreposage; services d'agence de transport de marchandises

Bien que le Botswana, le Lesotho et la Zambie aient également déposé des demandes de libéralisation, ils ont exclu les services de transport.

Evaluation des offres

De la liste ci-dessus des demandes, il est clair que des demandes ont été adressées à tous les États Membres pour des engagements dans un ou plusieurs secteurs des transports. Les États Membres suivants ont fait des offres de services de transport:

	RDC	MWI	MUS	SYC	SWZ	ZMB
Maritime	Couverture sectorielle large – Mode 2 seulement	Engagement complet	Transport de passagers et de marchandises (excluant le cabotage), location de bateaux, entretien et réparation	Entretien et réparation, récupération et remise à flot de navires (49% limitation de la participation étrangère en Mode 3)	X	X
Voies navigables intérieures	Couverture sectorielle large – Mode 2 seulement	Engagement complet	X	X	X	X
Air	Couverture sectorielle large – Mode 2 seulement	X	Engagement large dans trois sous-secteurs – non consolidé en Mode 3 pour l'entretien et la réparation	X	X	X
Espace	X	X	X	X	X	X
Ferroviaire	Couverture sectorielle large – Mode 2 seulement	Engagement large – passagers et marchandises, non consolidé en Mode 3	X	X	X	X
Routier	Couverture sectorielle large – Mode 2 seulement	Engagement large – passagers et marchandises, non consolidé en Mode 1	X	X	Passagers et marchandises (Mode 2 seulement); Engagement complet pour les autres sous-secteurs	Transport de marchandises seulement, Mode 2 (Engagement complet); Mode 3 (incorporation en Zambie + exigences de nationalité)
Pipeline	X	Engagement complet	X	X	X	X
Services auxiliaires	Couverture sectorielle large – Mode	Manutention du fret; stockage et entreposage;	Stockage et entreposage; services d'agence de	X	Manutention du fret; stockage et entreposage;	X

	2 seulement	services d'agence de transport de marchandises	transport de marchandises, et autres services		services d'agence de transport de marchandises	
--	-------------	--	---	--	--	--

L'offre de Maurice prévoit une exemption NPF visant à respecter certains accords de transport bilatéraux. Le Botswana et l'Afrique du Sud ont également déposé des offres initiales, mais ils ont exclu les services de transport.

Points de discussion:

- a. Avec seulement cinq offres portant sur les services de transport, jusqu'où les États Membres croient-ils que ces négociations doivent aller avant qu'il peut être raisonnablement conclu que les demandes ont été satisfaites?
- b. Même si ces demandes ont été satisfaites, dans quelle mesure peut-on évaluer que ces négociations ont eu un impact sur l'intégration régionale des services de transport et amélioré l'accès aux marchés et le traitement national pour les entreprises?

Autres questions identifiées par l'étude de la SADC des services de transport

L'étude des services de transport de la SADC commandée par le Secrétariat a également formulé les recommandations suivantes pour les négociations (reflétant des éléments du Plan de développement stratégique indicatif régional de la SADC - RISDP):

- i. **Routier:** Un engagement de tous les États Membres de déréglementation de la fourniture de services de transport routier et de concentration sur la réalisation et la promotion de la qualité des services de transport pour atteindre les objectifs du Chapitre 6 du Protocole du TCM (cela pourrait inclure un engagement à revoir la pertinence des mesures restrictives, telles que la « règle du pays tiers », que, selon l'étude, le RISDP visait à examiner dans son « Projet de libéralisation du marché des transports routiers », qui vise à élaborer un accord de transport routier multilatéral pour remplacer la myriade d'accords bilatéraux);
- ii. **Ferroviaire:** La nécessité de développer un modèle pour les chemins de fer régionaux qui créera des entités distinctes pour l'approvisionnement de la piste et de l'entretien, la réglementation de la sécurité, la réglementation économique et les opérateurs ferroviaires afin de créer les conditions pour permettre la concurrence;
- iii. **Ports et maritime:** Le besoin de restructuration institutionnelle de la plupart des ports de la région afin de créer un système d'autorités portuaires simples avec la compétence de propriétaire local sous une autorité et un régulateur portuaires nationaux;

iv. Aérien: Un engagement et une action à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro sur le transport aérien.

Points de discussion:

- a. Dans quelle mesure les États Membres considèrent-ils que ces recommandations sont adaptées aux objectifs d'intégration régionale dans les services de transport?
- b. Comment les négociations en cours pourraient-elles soutenir les progrès dans ces questions?
- c. Quelles sont les possibilités pour représenter les objectifs de libéralisation dans un document de référence des principes de réglementation favorables à la concurrence pour le secteur des transports?

**Secrétariat de la SADC
Juillet 2014**